



République Française  
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune d'Ingré

### DECISION N° DC.24.033

#### Portant sur le contrat de maintenance des systèmes de sécurité incendie pour la commune d'Ingré

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

#### DÉCIDE

**Article 1er :** Un contrat est passé avec la société PROTEXSSI., 59 rue Basile Baudin, 45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE, concernant le contrat de maintenance des systèmes de sécurité incendie pour la commune d'Ingré pour un montant annuel de 2 253,00 HT, soit 2 703,60 € TTC.

Le contrat est conclu à compter du 1er janvier 2024 pour une durée d'un an renouvelable tacitement 2 fois un soit 3 ans au maximum.

**Article 2 :** La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

**Article 3 :** Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

**Article 4 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 5** : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

**Article 6** : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le 11 avril 2024



Le Maire  
Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : **12 AVR. 2024**

Publié ou notifié-le : **12 AVR. 2024**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE  
Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DC_24_033
Objet :	contrat de maintenance des systèmes de sécurité incendie pour la commune d'Ingré
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-11 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20240411-DC_24_033-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 045-214501694-20240411-DC_24_033-AR-1-1_0.xml	text/xml	900 o
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b> Nom original : DC.24.033.pdf Nom métier : 99_AR-045-214501694-20240411-DC_24_033-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	86.3 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 avril 2024 à 09h57min37s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 avril 2024 à 09h57min38s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 avril 2024 à 09h57min42s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 avril 2024 à 09h57min51s	Reçu par le MI le 2024-04-12